

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2016
--

COMMUNE DE PABU

SEANCE DU 04 JUILLET 2016

Le Conseil municipal de PABU dûment convoqué par le maire, s'est réuni le 04 juillet 2016 à 18 heures 00, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 21

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs. SALLIOU P - HENRY B – CORRE B - LE BAIL J – LE FOLL M – FREMONT L – BROUDIC F – CARO D - FORT M –LOUIS G – LOW M – LE GUILLOU G – MABIN B - PICAUD C - SIMON A

ABSENTS EXCUSES :

MME BECHET C. (Procuration à M. LOUIS G.)

MME BOLLOCH J. (Procuration à M. SALLIOU P.)

MME COCGUEN MJ. (Procuration à Mme MABIN B.)

M. CREEL G. (Procuration à M. FREMONT L.)

M. GALARDON P.

MME PERENNES-LAURENCE S.

MME SIVINIANT Y. (Procuration à M. HENRY B.)

MME THOMAS D. (Procuration à M. LE BAIL J.)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FREMONT L.

Date de convocation : 27 juin 2016

Date d'affichage : 28 juin 2016

Assistait également à la réunion :

Sylvie Le Bolloch : Rédacteur

Monsieur Salliou communique ensuite l'ordre du jour du conseil municipal :

- 1) Adoption PV de la dernière séance
- 2) Création d'un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion ou d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI- CAE)
- 3) Renouvellement contrat d'apprentissage
- 4) Programme voirie 2016
- 5) Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement Chemin des Capucins et la rue A. Lédan
- 6) SAGE Argoat-Trégor-Goëlo – Avis
- 7) Questions diverses

M. Salliou propose de rajouter à l'ordre du jour en question diverse : l'émission de titres de recettes pour les documents non rendus par les usagers à la médiathèque

I Approbation du PV de la dernière séance

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le PV du 13 juin dernier. Aucune remarque n'est formulée. Le PV est adopté à l'unanimité.

II Création d'un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion ou D'un contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI – CAE)

M. Bernard Henry dresse le bilan du personnel communal. La commune emploie 23 salariés. Plusieurs départs en retraite seraient prévus dans les années à venir :

- Mme Nicole Foucat courant 2017 (Cantine, ménage à l'école du bourg)*
- Mme Chantal Garel courant 2017 (18h/semaine affectée à la cantine, ménage à l'école du Croissant)*
- Mme Nadine Le Bars courant 2018 (Mairie)*
- M. Hervé Le Corre courant 2020 (Services techniques)*
- M. Yvon Le Guichard courant 2020 (Directeur Général des Services)*
- Mme Claudine Bogas courant 2020 (ATSEM école du bourg)*

M. Bernard Henry précise que la commune emploie actuellement 4 personnes en contrat aidé :

- M. Alexandre Martineau (apprenti aux services techniques)*
- M. Marc Le Faucheur (services techniques),*
- Mlle Gwendoline Le Perchec (école du bourg, dont le contrat s'achève le 31 août prochain)*

La commune prévoit l'embauche de Mme Elodie Thomas pour une durée de 18 à 20h/semaine à compter du 01 septembre 2016. Mme Thomas a obtenu son BAFA, et passé le concours d'ATSEM.

M. Bernard Henry informe que la commune prévoit d'embaucher également un agent en contrat aidé (CAE ou CUI) à raison de 35h/semaine pour une durée d'un an renouvelable. La participation de l'Etat se situe entre 70 et 80 % du SMIC.

15 personnes ont postulé, et 8 candidatures ont été retenues. M. le Maire souligne l'excellente qualité des candidats. Pour l'instant, le choix n'a pas été réalisé. M. le Maire déclare que le chômage des jeunes est un véritable drame. A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer la convention et le contrat de travail avec la personne qui sera embauchée.

N°01.07.2016 CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION OU D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

La commune se propose de recruter un agent en contrat aidé (CAE ou CUI) à raison de 35 h/semaine pour une durée d'un an renouvelable.

La personne recrutée devra être accompagnée (contenu du poste, bilans intermédiaires, tutorat,

formations...).

La participation de l'Etat se situe entre 70 et 80% du SMIC.

Ces contrats s'adressent avant tout à des personnes éloignées de l'emploi.

Les missions de l'agent concerneront :

- l'hygiène des locaux scolaires et communaux...

- l'accompagnement du temps périscolaire...

Le conseil est invité à autoriser le maire à signer la convention et le contrat de travail avec la personne recrutée.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé en séance,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer les contrats à intervenir.

III Renouvellement contrat d'apprentissage

M. Bernard Henry informe que suite à la demande de l'apprenti actuellement employé au service technique, le conseil municipal est invité à statuer sur la reconduction de son contrat et de la convention de partenariat avec le CFA de Merdrignac, et ce à compter du 1^{er} septembre 2016. La 1^{ère} année, l'intéressé sera rémunéré sur la base de 51 % du SMIC et 71 % la 2^{ème} année.

M. le Maire souligne l'excellente qualité de l'apprenti, qui envisage de passer un bac professionnel.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le renouvellement du contrat de l'apprenti à compter du 01 septembre 2016.

N°02.07.2016 : RENOUVELLEMENT CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Suite à la demande exprimée par l'apprenti des services techniques en contrat d'apprentissage, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la reconduction du contrat et de la convention de partenariat avec le CFA de Merdrignac à compter du 1^{er} septembre 2016. La première année, l'intéressé sera rémunéré sur la base de 51 % du S.M.I.C et 71 % la deuxième année.

Service	Espaces verts
Nombre de postes	1
Diplôme préparé	BP Aménagements paysagers
Durée de la formation	2 ans

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé en séance,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à renouveler le contrat d'apprentissage.

IV Programme voirie 2016

M. Marcel Le Foll présente les différents travaux prévus au programme de voirie 2016.

A la demande des riverains de la rue Célestin Chevoir, et après plusieurs réunions, une nouvelle signalisation a été mise en place le 1 juillet dernier.

En effet, M. le Maire précise que la rue Célestin Chevoir est très fréquentée, les riverains se plaignant de la vitesse excessive de certains véhicules.

Plusieurs plaintes ont été reçues en mairie depuis le nouvel aménagement.

M. Dominique Caro craint les accidents.

M. Gabriel Le Guillou signale que ce nouveau dispositif est dangereux, car des chicanes sont installées dans un virage.

M. Guillaume Louis demande si le projet d'installation de 2 plateaux est conservé.

M. le Maire répond par l'affirmative.

Parmi les autres travaux prévus au programme de voirie 2016 :

- la réfection de la rue du Croissant, de la rue de l'Alouette, de la rue Yves Le Houerff, de la route de Galibordo, et l'enrobé du terrain de basket au bourg.

M. le Maire souligne qu'il était défavorable au projet de réfection de la route qui mène à Galibordo.

M. Marcel Le Foll répond que les services techniques sont déjà intervenus à plusieurs reprises à cet endroit.

M. Christian Picaud souligne également la dangerosité de la rue de la Fontaine, et M. Anthony Simon propose que la commission sécurité se rende sur place.

M. Marcel Le Foll informe qu'une consultation a eu lieu dans le cadre des marchés publics pour la réalisation de ces travaux.

3 entreprises ont soumissionné :

- Colas – Ploumagoar

- Eurovia – Grâces

- Société Ploufranaise de Travaux Publics (SPTP)

La société la moins disante, à savoir l'entreprise EUROVIA, a été retenue par la commission d'appel d'offres pour un montant de 132 292.00 € HT. M. Julien Filoche de l'ADAC 22 avait prévu un montant d'environ 171 000 €.

M. Guillaume Louis souhaite une information concernant la commission d'appel d'offres. Il voudrait être informé des dates de réunion.

M. Guillaume Louis voudrait également connaître le calendrier des travaux de voirie.

M. Marcel Le Foll répond que le chantier débutera en septembre, avec en priorité la rue Célestin Chevoir.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le programme de voirie 2016 et la signature du marché avec l'entreprise EUROVIA et la signature de l'acte d'engagement.

N°03.07.2016 : PROGRAMME VOIRIE 2016

Une consultation dans le cadre des marchés publics a été engagée pour la réalisation des travaux de voirie 2016.

Trois entreprises ont remis des propositions à l'issue de l'appel d'offres diffusé dans le quotidien Ouest France, et la commission d'appel d'offres s'est réunie les 14 et 21 Juin 2016 pour l'examen des

différentes propositions :

- COLAS - Ploumagoar
- EUROVIA – Grâce
- SOCIETE PLOUFRAGANAISE DE TRAVAUX PUBLICS (SPTP)

Après analyse des candidatures et examen des offres, la commission a retenu la proposition la moins-disante, à savoir la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 132 292.00 € HT.

Le conseil est invité à se prononcer sur l'attribution du marché et à autoriser le maire à signer l'acte d'engagement.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé en séance,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 132 292.00 € HT.

V Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du chemin des Capucins et de la rue Alexandre Lédan

M. Marcel Le Foll explique que, suite à une délibération du 8 septembre 2014, le conseil municipal avait autorisé le maire à engager un appel à candidatures pour les travaux d'aménagement du chemin des Capucins. 18 dossiers ont été retirés. 4 offres ont été reçues en mairie :

- Cabinet A'DAO Rennes
- Cabinet 2LM/ADEPE La Haye Fouassière
- Cabinet DCI Environnement Quimper
- Cabinet Le QUINTREC/QUARTA Rennes

Après réunion de la commission d'appel d'offres, le cabinet DECI Environnement a été retenu pour un montant de 18 350.00 € HT.

M. le Maire informe que le plan de circulation n'est pas encore défini. Une réunion sera programmée avec les riverains en septembre.

M. Guillaume Louis demande si l'accès n'aurait pas été plus facile à partir de l'hôpital.

M. le Maire répond que l'hôpital refuse l'accès par cet endroit du fait des urgences.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer le marché avec le cabinet DCI Environnement.

N° 04.07.2016 : MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT CHEMIN DES CAPUCINS ET LA RUE A. LEDAN

Par délibération du 8 septembre 2014, le conseil avait autorisé le maire à engager un appel à

candidature dans le cadre de la désignation d'un maître d'œuvre en vue de la réalisation des travaux d'aménagement du chemin des Capucins.

Ce chemin a vocation à assurer une desserte routière, notamment dans le cadre du projet d'implantation des activités du pôle infanto juvénile de la Fondation Bon Sauveur de Bégard.

L'avis d'appel à candidature est paru dans la presse spécialisée le 20 mai 2016, la date limite de réception des offres ayant été fixée au 14 juin 2016 à 12h00.

La commission d'appel d'offres a examiné les quatre offres reçues le 14 juin à 14H00.

- Cabinet A'DAO	Rennes
- Cabinet 2LM/ADEPE	La Haye Fouassière
- Cabinet DCI ENVIRONNEMENT	Quimper
- Cabinet LE QUINTREC/QUARTA	Rennes

Au vu de l'analyse des offres et des critères d'attribution fixés dans le règlement de consultation (40 % prix des prestations – 60 % valeur technique de l'offre), l'offre de la société DCI Environnement a été classée en tête des quatre propositions pour un montant de 18 350.00 € HT.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé en séance,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer le marché avec la société DCI environnement pour un montant de 18 350.00 € HT.

VI SAGE ARGOAT-TREGOR-GOELO – Avis

M. Joël Le Bail fait part que la commission locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo s'est réunie le 23 février 2016, et a validé les documents du SAGE.

Le conseil est amené à valider ces documents.

A l'unanimité, le conseil municipal valide les documents du SAGE.

N°05.07.2016 : SAGE ARGOAT-TREGOR-GOELO - AVIS

La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo, réunie le 23 février 2016 à Guingamp, a validé à l'unanimité les documents du SAGE.

Une fois approuvé par arrêté préfectoral début 2017, le SAGE constituera une feuille de route à l'horizon 2021 pour le territoire, permettant de concilier activités économiques, aménagement du territoire, usages de l'eau et atteinte des objectifs de bon état de l'Eau et des Milieux aquatiques fixés par la Directive cadre sur l'Eau et le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

Dans l'immédiat, conformément au code de l'environnement, les collectivités territoriales concernées sont invitées à émettre un avis sur le plan d'aménagement et de gestion durable, l'évaluation environnementale et le règlement du SAGE.

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé en séance,
Après en avoir délibéré,
EMET un avis favorable concernant le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

VII Questions diverses

Révisions tarifs cantine et garderie

M. Marcel Le Foll propose de réviser les tarifs cantine et garderie à compter du 1 septembre 2016 et de les fixer comme suit :

Cantine :

	Enfants PABU+CDC	Enfants Hors CDC	Adultes
2015	2.96 €	3.20 €	4.54 €
PROPOSITION 2016	3.00 €	3.25 €	4.60 €

Garderie

	1 Enfant PABU + CDC	1 Enfant hors CDC
2015	1.40 € l'heure	1.50 € l'heure
PROPOSITION 2016	1.42 €	1.54 €
	3 enfants PABU + CDC	3 enfants hors CDC
2015	3.06 € l'heure	3.30 € l'heure
PROPOSITION 2016	3.10 €	3.36 €

M. Guillaume Louis souhaiterait l'institution de tarifs dégressifs.

Mme Béatrice Corre précise que dans les faits, il n'a pas été démontré que, suite à la mise en place de tarifs dégressif, les familles ne réglant pas paient davantage. De plus, Mme Béatrice Corre précise que les familles de classe moyenne risquent d'être pénalisées par ce système.

M. Bernard Henry exprime son désaccord quant à l'instauration de tarifs dégressifs. Il estime que c'est au CCAS, ou au département d'aider les familles en difficulté.

M. le Maire rajoute que le CCAS étudie toujours les demandes d'aides émanant de familles ayant des problèmes financiers.

M. le Maire propose de mettre en place un groupe de travail, réunissant la commission finances et demande aux élus intéressés par cette question de s'inscrire.

Ainsi, Mme Béatrice Corre, Mme Mélanie Fort, M. Anthony Simon, M. Bernard Henry s'inscrivent-t-ils dans cette commission.

Le conseil municipal, moins 1 abstention décide d'augmenter les tarifs cantine et garderie à compter du 1 septembre 2016.

N°06.07.2016 : REVISION TARIFS ET GARDERIE

Les collectivités territoriales qui assurent la restauration scolaire ont la faculté de déterminer librement le prix de la cantine scolaire, les tarifs ne pouvant excéder le coût par usager de l'ensemble des charges supportées au titre de la restauration scolaire.

Le conseil municipal est invité :

- A fixer les tarifs de repas cantine applicables à la rentrée 2016 :

	Enfants PABU+CDC	Enfants Hors CDC	Adultes
2015	2.96 €	3.20 €	4.54 €
PROPOSITION 2016	3.00 €	3.25 €	4.60 €

- A déterminer les tarifs de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2016 :

	1 Enfant PABU + CDC	1 Enfant hors CDC
2015	1.40 € l'heure	1.50 € l'heure
PROPOSITION 2016	1.42 €	1.54 €
	3 enfants PABU + CDC	3 enfants hors CDC
2015	3.06 € l'heure	3.30 € l'heure
PROPOSITION 2016	3.10 €	3.36 €

Le conseil municipal :

Entendu son rapporteur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (M. Louis G.)

- **VALIDE** les tarifs proposés,
- **DIT** que le décompte du temps garderie du soir s'appliquera à partir de 16h15. Ces mesures seront applicables à la rentrée scolaire 2016.

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé en séance,
Après en avoir délibéré,
Approuve la modification des tarifs cantine et garderie à compter du 1 septembre 2016

Emission de titres de recettes pour les documents (livres, BD, CD, DVD) non rendus à la médiathèque.

M. Loïc Frémont fait part que certains abonnés ne rendent pas, dans les délais impartis, les documents empruntés à la médiathèque, et ce malgré 3 rappels, et propose d'émettre des titres de recettes pour les abonnés ne restituant pas leurs prêts.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à émettre des titres de recettes.

N°07.07.2016 : EMISSION DE TITRES DE RECETTES LIVRES, BD, CD, DVD NON RENDUS A LA MEDIATHEQUE

M. Loïc Frémont informe que certains abonnés, malgré de nombreux rappels, ne rendent pas les documents empruntés à la médiathèque et propose d'émettre des titres de recettes à partir du 4^e rappel adressé à l'abonné. Le montant demandé sera établi à partir de l'inventaire des documents dressé à la médiathèque.

Le titre de recette sera imputé à l'article 7788.

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé en séance,
Après en avoir délibéré,
Approuve l'émission de titres de recettes pour les abonnés fréquentant la médiathèque, et qui n'ont pas rendus leurs documents.

Informations

M. le Maire rappelle que samedi 9 juillet est organisée une sortie pour les élus à l'Île de Bréhat, avec réception à la mairie de l'île.

M. Le Maire adresse ses félicitations à Mme Mélanie Fort pour ses 3 spectacles.

M. le Maire indique qu'une visite des lavoirs a lieu mardi 5 juillet.

M. le Maire fait part qu'à la demande de certains Pabuais, le concours des maisons fleuries va être reconduit en 2016, inscriptions jusqu'au 13 juillet.

M. Guillaume Louis déclare que ce sont toujours les mêmes personnes qui postulent.

M. le Maire fait part que l'utilisation de l'espace de loisirs au bourg devra être réglementé et charge M. Bernard Henry et Mme Béatrice Corre pour étudier un règlement. Pour éviter toutes nuisances, le terrain de soccer devra comporter une porte, et sera fermé le dimanche et le soir à partir de 21h.

M. Bernard Henry fait part qu'une réception a été organisée en l'honneur des animateurs TAP.

M. Bernard Henry déclare que les animateurs sont de plus en plus difficiles à recruter.

M. le Maire informe que la commune a participé aux frais d'obsèques d'une jeune Pabuaise, vu les difficultés financières de la famille.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H30.

Affiché le 08/07/2016

En exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

P. SALLIOU, Maire